



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Marine Pezzoli

Pôle / Service : UDAP du Bas-Rhin

Tél : 03 69 08 51 00

Courriel : marine.pezzoli@culture.gouv.fr

Réf : chrono 2024/381

Unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine du Bas-Rhin

à

Direction départementale des territoires du  
Bas-Rhin

SUA/Pôle planification

A l'attention de Iulia MIRON

14 rue du Maréchal Juin

BP61003

67070 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 19/12/2024

**Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Sommerau**

Par courriel en date du 06 décembre 2024, vous interrogez l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin (UDAP 67) pour avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Sommerau.

Après analyse du dossier, vous trouverez ci-dessous nos remarques :

- Le point n°6 du projet de modification ne régleme nte plus la couleur de la toiture des annexes (auvents, pergolas et vérandas). L'UDAP préconise de conserver, sur ces annexes également, une teinte rouge, rouge vieilli ou brune, afin de respecter une teinte traditionnellement associée à la terre cuite et en cohérence avec la construction principale.
- Le point n°9 du projet de modification vise à modifier les dispositions relatives à la volumétrie de toitures en zone 1AUt. L'UDAP est défavorable sur la suppression de cette condition. Elle a été conçue pour préserver la cohérence du paysage local caractérisé par des toitures inclinées et limiter l'uniformisation et la banalisation paysagère.

L'Architecte des Bâtiments de France,  
Adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin,



Sandu HANGAN